

Le Chronicle de Victoria (H. C.) dit que l'hon. M. Sherwood, après son vote sur le siège du gouvernement...

Le Pilot annonce que la sentence de mort, prononcée contre le Dr. Dill, est commuée en emprisonnement pour la vie dans la pénitencier provinciale.

Nos lecteurs nous excuseront de ne pas leur donner aujourd'hui, sur la première page, de matières religieuses; c'est afin de vider nos galères, et pouvoir nous débarrasser d'une partie des affaires de la session.

Il y a eu, le 27 mai, une émeute à Philadelphie entre des irlandais et des nègres. Plusieurs personnes ont été blessées; quelques émeutiers ont été arrêtés.

Mgr. Portier, évêque de Mobile, a quitté New-York pour Liverpool. S. G. s'en va à Rome (ou Gaète) avec les décrets et procès-verbaux du Concile des E. U., et est porteur de dépêches du gouvernement américain.

Il vient de paraître à Bytown un nouveau journal, sous le nom de "Orange Lily." C'est, comme l'indique son titre, un papier orangiste.

Le journal d'Education du H. C., pour le mois de mai, nous est parvenu; ce journal continue à être intéressant et fort utile. Le prix d'abonnement en est de cinq chelins par an.

Voilà la dernière page.

Dans notre dernière feuille, il s'est glissé deux graves erreurs typographiques que nous nous hâtons de rectifier. Le dernier paragraphe de la 1ère colonne commença en effet par mots "les 300 logistes"; il faudrait lire: "les zoologistes."

Le comité sur l'émigration, du Bas-Canada aux Etats-Unis, a présenté son rapport et l'impression en a été ordonnée à 1000 exemplaires, en pamphlet. Les membres du comité sont parvenus à se procurer, en s'adressant de nouveau aux personnes qui avaient déjà répondu, une partie des témoignages et des renseignements détruits par le feu.

EXPEDITIONS.—Les goélettes Ellen et Saint-Roch ont été expédiées par ordre du gouvernement avec les quantités suivantes de grains, etc. de semence pour les pauvres du district de Gaspé: 240 minots de pois, 360 de blé, froment, d'avoine, 201720 d'orge, 1200 de patates. Canadien.

Notre correspondant Montréalais disait, dans son avant-dernière lettre, que les toris devaient hisser l'étendard américain. "à une condition." Cette condition, c'était celle de la prorogation du parlement par le gouverneur-général lui-même en personne!

Nous ne croyons pas être mal renseigné, en disant à nos lecteurs que le gouvernement a souscrit £500, pour aider à l'échévement du télégraphe électrique de Québec et d'Halifax.

On voit par une lettre du secrétaire-provincial, à l'adresse de M. A. Campbell, notaire de cette ville, que le gouvernement fait droit à la réclamation du capitaine Marshall du Nicaragua, en lui faisant remettre la somme de £111, comme équivalent des pertes qu'il avait essayées, en portant secours aux passagers du Hannah.

UNITED STATES.—Conformément au désir exprimé par le gouvernement des Etats-Unis, le baron de Roenne, ministre de Prusse à Washington, s'est engagé à ce que ce steamer ne prendra part à aucune opération de guerre, jusqu'à ce qu'il soit complètement dénationalisé. En conséquence, l'United States a pu partir hier matin. Il se rend d'abord à Southampton, où il quittera le pavillon américain, pour prendre ses nouvelles couleurs. Courrier.

FILOUTERIE.—"La propriété c'est le vol", a dit le citoyen Proudhon, et c'est d'après cette nouvelle morale qu'une bande de filous vient de se former à Montréal. Mais comme la jeunesse fait maintenant de grands progrès, dans ces temps de réformes générales, nos gamins n'ont pas voulu demeurer en arrière. Cette bande de filous nouvellement organisée se compose d'enfants dont les plus âgés ont à peine 12 ans. Plusieurs vols ont été commis à Montréal depuis quelque temps et notre actif sous-chef de police, M. Jérôme a enfin arrêté plusieurs de ces jeunes socialistes.

Nous avons annoncé dans notre dernier no. un vol considérable commis mardi dernier au préjudice de M. Prévost de Belœil. Il ne s'agissait de rien moins que d'une somme de £66 que M. P. avait dans un portefeuille déposé dans la poche de son surtout. Nos jeunes industriels lui enlevèrent le tout avec toute adresse et la dextérité des coupeurs de bourses les plus expérimentés. Mais leur conduite ensuite prouva qu'ils n'avaient pas d'expérience, car au lieu de faire un bon usage du fruit de leur rapine, ils dépensèrent une partie de l'argent en futilités, et ils louèrent une voiture à deux chevaux, pendant plusieurs jours, pour parcourir la ville et les faubourgs. Cette dernière circonstance donna l'éveil à M. Jérôme; vendredi, il en arrêta trois, comme ils arrivaient de la promenade. Sur les £66 qu'ils avaient pris, on ne trouva qu'environ £30. La police découvrit à leurs différents domiciles divers objets, tels que pistolets, petits canons en cuivre, etc. On peut inférer de là que ces jeunes brigands avaient l'humeur guerrière et qu'ils appartenaient sans doute, par principes, à la bande d'émeutiers et d'incendiaires qui ont désolé notre ville dernièrement. Ceux-là ont été mis en prison pour attendre leur procès. Minerve.

NOUVELLES DE ROME.

Rome, 24 avril 1849

Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, l'un de nos plus honorables compatriotes, le docteur Moreau, médecin des pauvres établissemens français, a vu son domicile envahi par une douzaine d'individus portant l'uniforme de gardes civiques, et qui, sans exhiber aucun mandat pour justifier

la prétendue mission qu'ils s'attribuaient, se sont emparés de la personne de son domestique; le docteur s'est adressé immédiatement à notre consul pour porter plainte contre la violation de son domicile, et pour savoir, pas son entremise, le motif de l'arrestation et ce que son domestique était devenu. Il n'a pu jusqu'à présent obtenir l'honneur d'une réponse. Mais ce fait, quoique grave en lui-même, doit être insignifiant quand on le compare à celui qui s'est passé, il y a trois jours, près de Sainte-Marie-Majeure, dans la Via dei sette sale. Là, habitant dans une villa, avec sa famille, le célèbre peintre belge Vanderstappen; entre onze heures et minuit, sa maison a été cernée et bientôt envahie, par une soixantaine d'individus commandés par Cicernacchio et par son fils, tous revêtus de l'uniforme de gardes civiques; ils venaient sous prétexte de faire une visite domiciliaire. Vanderstappen est un vieillard âgé de quatre-vingt ans; il se trouvait avec sa femme, son frère, qui a eu le temps de prendre la fuite, et le curé de Saint-Jean-de-Latran, à qui il donnait asile depuis quelques jours. Les envahisseurs se sont jetés sur lui et sur le curé, et ils les ont traités l'un et l'autre avec la plus grande cruauté. Vanderstappen a reçu de nombreuses contusions et un coup de bayonnette dans le côté; mais le curé a été plus abîmé encore. Cicernacchio et ses compagnons, après lui avoir ouvert le corps en plusieurs endroits à coups de crosse, l'ont étendu par terre, et par une dérision barbare, sous prétexte de lui faire la tonsure, ils lui ont brûlé la tête avec une torche à vent. Pendant ce supplice, ces misérables n'ont pas cessé de faire entendre les paroles les plus outrageantes et les plus obscènes une fois ils ont couché le curé en joue, renouvelant ainsi une épouvantable agonie, et enfin ils l'ont abandonné à demi-mort.

Je suis qu'il n'est pas nécessaire, pour exciter vos sympathies en faveur du malheureux curé de Saint-Jean-de-Latran, que vous connaissiez à quel pays il appartient. Cependant il n'est pas inutile que vous sachiez qu'il est Français d'origine, il est né en Corse, et je crois qu'il a conservé sa nationalité. Après ces atrocités, le pillage de la maison a commencé, et les envahisseurs se sont emparés de tout ce qui leur est tombé sous la main: espèces d'or et d'argent, montre et chaîne d'or, et une médaille que Vanderstappen avait reçue de Napoléon à la suite d'une exposition. C'était l'objet auquel il tenait le plus, et le réclamait avec instance. Cicernacchio touché un instant de ses plaintes, lui dit: "Il ne m'est pas possible de vous la faire rendre, mais j'espère avoir pour ma part (sa part du pillage) 25 scudi, et je vous les remettrai." La bande a passé le reste de la nuit et la journée du lendemain dans la villa Vanderstappen, vivant sur la base-cour et sur la cave. On avait annoncé qu'ils s'étaient livrés à d'affreux sacrilèges au milieu de leurs orgies; mais ces bruits ne sont pas confirmés. Le gouvernement romain n'a manifesté aucune réprobation contre ces infamies, seulement Meucci, directeur de la police, a donné sa démission; mais Cicernacchio et tous les hommes de sa bande sont libres et marchent tête levée. Je crois, comme je vous le disais, que le curé de Saint-Jean-de-Latran a con crève sa qualité de Français; mais qu'importe, après tout! un gouvernement qui s'associe à des actes aussi barbares ou qui est contraint de les tolérer, n'est plus un gouvernement, et les nations civilisées ont le droit de lui demander compte de sa conduite, et de venir elles-mêmes protéger leurs nationaux.

Je suis obligé de terminer cette lettre déjà bien longue; mais permettez-moi du moins d'appeler votre attention sur un document des plus extraordinaires et des plus importants inséré dans le Monitor romain du 20 avril, c'est la fameuse pétition du Cercle populaire, demandant la suppression du Constitutionnel romain, et la condamnation de ses rédacteurs comme calomnieux; parmi les trente signataires de cette étrange mesure, vous remarquerez le nom de Sterhini. Ces gens respectent la liberté de la presse aussi bien qu'ils ont respecté les droits les plus sacrés de l'humanité et l'inviolabilité du domicile.

FÊTE DU 4 MAI.—Je dois inscrire ici la fête du 4 mai, mais en très-peu de mots.—Le temps était magnifique. La place de la Concorde, siège principal de la cérémonie, était splendidement décorée. Dans la soirée, l'illumination des Champs-Élysées était fort brillante; la population n'a cessé un seul instant de s'y porter en masse considérable. Et comme depuis quelque temps le travail a repris un peu d'activité, comme les affaires sont meilleures, qu'une sorte d'aisance générale commence à se faire sentir, on s'est amusé, sans trop songer peut-être que le 4 mai est le glorieux anniversaire du jour où la République fut proclamée par l'Assemblée nationale. Le quoique de M. Dupin serait peut-être même plus exact ici que le parce que de M. Guizot; mais, enfin, il y avait dans la foule un aspect de joie et de confiance qui est toujours bon à voir. A dix heures du matin, un Te Deum avait été chanté sur la place de la Concorde, sous un pavillon un peu chinois, dressé autour de l'obélisque de Louqsor. Je le dis pour mémoire à la République, moins celle de février que celle de juin, d'avoir associé la religion à nos fêtes publiques. Ce n'est pas là, à mes yeux, un détail sans portée, c'est une excellente chose. J'ajoute, puisque j'y suis, qu'au moment du Te Deum, la place offrait un spectacle très beau, et presque grandiose, malgré la décoration de carton et de toile peinte dont on l'avait enrichie. Ceux qui, comme moi, avaient pu trouver place sur l'une des terrasses du jardin des Tuileries, ont vu, à l'heure fixée pour la cérémonie religieuse, arriver à la fois sur la place: le clergé, venant de la Madeleine par la rue Royale; l'Assemblée nationale, descendant du pont de la Concorde; la Cour de cassation, la Cour d'appel, le Tribunal en robes rouges et noires, sortant du jardin des Tuileries, et le cortège militaire du président de la République, arrivant par la grande allée des Champs-Élysées. Le canon des Invalides tonna devant nous, et, par derrière nous arrivaient les sons graves et majestueux du bourdon de Notre-Dame. Eh bien! monsieur, je vous assure que, malgré tout cela, bien peu de voix ont fait entendre le cri de: Vive la République!

SANGLANTE INSURRECTION A DRESDE.—Une insurrection terrible a éclaté dans notre ville, nous écrivit-on de Dresde, 3 mai, par suite du refus du roi d'accepter la constitution de l'Empire. Le peuple et la troupe en sont venus aux mains. La porte de l'arsenal a été enfoncée; toute la vieille ville et même plusieurs faubourgs sont au pouvoir des masses. Le roi et la famille royale ont pu traverser le pont à pied sans danger pressant, et se retirer au fort de Königstein.—Le 4, la lutte recommença avec acharnement. Les troupes, quoique peu nombreuses, ont défendu leurs positions avec persévérance; elles ont même obtenu par l'armistice qui a été conclu, de conserver plusieurs points dans la vieille ville, le palais, la place du palais et l'arsenal: Cependant un gouvernement provisoire a été nommé. Ce gouvernement, composé de trois membres, a fait afficher, dans la soirée, la proclamation suivante: "Concitoyens, le roi et les ministres se sont enfuis: le

pays est abandonné à lui-même sans gouvernement; la constitution de l'empire est reniée. Concitoyens, la patrie est en danger; il a été nécessaire de former un gouvernement provisoire. La comité de sûreté de Dresde et les députés de ce pays ont nommé les concitoyens soussignés pour former ce gouvernement. La ville de Dresde a donné à la patrie l'exemple le plus glorieux, et elle a juré de vivre et de mourir avec la constitution de l'Empire. Nous plaçons la Saxe sous la protection des gouvernements de l'Allemagne qui ont reconnu la constitution de l'Empire. Nous exigeons l'obéissance la plus rigoureuse aux ordres du gouvernement provisoire et du commandant en chef, le lieutenant-colonel Heintze. Concitoyens, l'heure décisive est arrivée, maintenant ou jamais! La liberté ou l'esclavage! choisissez. "Le gouvernement provisoire, TSCHIRNER, REUBNER, TOIT."

Une autre proclamation a été adressée aux soldats pour les engager à tendre au peuple une main fraternelle et à concourir à la mise à exécution de la constitution de l'Empire. Il y a eu aussi un mouvement à Leipzig, mais la garde urbaine l'a comprimé sans effusion de sang. Reste à savoir ce qui adviendra, lorsqu'on connaîtra les événements de Dresde et l'intervention de la Prusse qui va porter au comble l'exaspération populaire. Sur la demande du roi de Saxe, le régiment prussien "l'Empereur Alexandre," est parti pour Dresde par le chemin de fer. On dit qu'il sera suivi au besoin, de plusieurs autres, et qu'un large appel va être fait à la landwehr. Là est l'écueil, la landwehr étant animée de tout autres sentimens que l'armée de ligne. Sous la date du 5, la Gazette constitutionnelle de Berlin annonce que le premier transport de troupes prussiennes, aussitôt son arrivée, avait occupé les points les plus importants de la vieille ville, entre autres, la terrasse de Buhl, et que les insurgés demandaient à capituler. Suivant toutes probabilités, ajoute la Gazette, l'ordre est rétabli au moment où nous écrivons.

TURIN.—Le cabinet de Turin est toujours en désarroi, ne trouvant aucun homme de quelque valeur qui consente à prendre les affaires au point où il les a mises, par sa précipitation à se soumettre à toutes les exigences de l'Autriche. Le général Rumorino, qui commandait la première des divisions combattues à Novare, et contre lequel s'étaient élevées des accusations de trahison, a été condamné à mort, le 4 mai, par un conseil de guerre.

TOSCANE.—Les choses n'ont fait aucun pas en Toscane. Le grand-duc est toujours à Gaète, et Livourne refuse de se joindre au mouvement réactionnaire. Aux dernières dates directes, on assurait qu'un corps d'Autrichiens s'avancait pour compléter la soumission du pays. Mais on écrit de Bastia, le 4 mai: "Le Telegraph part de Livourne le 3 mai au soir, a apporté à Bastia (Corse) la nouvelle que les Autrichiens avaient quitté précipitamment les frontières de la Toscane pour se porter à marches forcées sur Vienne. Des mouvements prononcés avaient eu lieu à Pise et à Florence en faveur de Guerrazzi, et la Toscane était de nouveau dans la plus grande agitation."

Tableau des Bills, des plus intéressants pour les Lecteurs du Bas-Canada, sanctionnés le 30 mai 1849.

- Acte pour amender encore l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal et l'achiner, et pour d'autres fins.
Acte pour incorporer la compagnie du gaz de Québec.
Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu d'Ontario.
Acte pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale.
Acte pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie du gaz de Montréal et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie.
Acte pour incorporer la compagnie d'entrepos de Québec.
Acte pour indemniser les membres de l'Assemblée législative de leurs dépenses pour assister aux sessions de la législature.
Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet de la strychnine et autres poisons.
Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de Québec.
Acte pour établir certaines dispositions générales, concernant les services que le gouvernement peut requérir des compagnies de chemins à rails, que leurs actes d'incorporation assujétissent à ces dispositions générales.
Acte pour pourvoir à l'amélioration de la Rivière du Chêne, dans le comté du Lac des Deux Montagnes.
Acte pour annexer une certaine partie du township de Up-ton au comté de St. Hyacinthe, pour les fins judiciaires et municipales.
Acte pour permettre aux syndics des églises et des presbytères et autres objets appartenant à l'église Méthodiste Wesleyenne en Canada, d'admettre plus facilement leurs biens, et en disposer, et pour d'autres fins y mentionnées.
Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la cité et pour pourvoir à la réduction de son capital.
Acte pour incorporer la société d'horticulture de Montréal.
Acte pour incorporer la communauté des sœurs de Ste. Croix, dans la paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, pour les fins de l'éducation.
Acte pour incorporer les sœurs de Miséricorde pour la régie de l'hospice de la maternité de Montréal.
Acte pour incorporer l'académie industrielle de Saint Laurent dans le district de Montréal.
Acte pour diviser le comté de Saguenay en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres.
Acte pour incorporer la société de Saint Patrice de Québec.
Acte pour diviser le comté de Rimouski en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres.
Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et ré-unir en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'Assemblée législative.
Acte pour autoriser la communauté des religieuses sœurs hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elle possède déjà tant pour elle-même que pour les pauvres du dit Hôtel-Dieu, dont elle administre les biens, et pour d'autres fins y mentionnées.
Acte pour abroger les ordonnances relatives aux chemins d'hiver dans le Bas-Canada, en ce qui concerne le district de Québec, le district de Gaspé, et partie du district des Trois-Rivières.
Acte pour exercer les officiers de la marine et de l'armée et autres personnes au service de Sa Majesté de payer les

- peages sur les chemins à barrières de cette province.
Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et instruments relatifs aux propriétés immobilières qui ont été enregistrées dans le bureau d'enregistrement à Montréal.
Acte pour faciliter la mise à l'essai, en cette province, d'un traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, concernant l'arrestation et l'extradition de certains prévenus.
Acte pour refondre et amender les lois relatives aux brevets ou brevets d'invention en cette province.
Acte pour incorporer l'association appelée la congrégation des hommes de la paroisse de St. Roch de Québec.
Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture, situées dans les fiefs et seigneuries du Bas-Canada, en celle de franc alleu roturier.
Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre Montréal et Troy.
Acte pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada.
Acte pour incorporer l'association St. Jean Baptista de Montréal, dans la cité, paroisse et district de Montréal.
Acte pour incorporer le cimetière de Mont Hermon.
Acte pour supplier à certaines dispositions législatives essentielles, omises dans certains actes y mentionnés.
Acte pour autoriser Marc Antoine Primeau et Antoine A. Troitier à construire un pont de péages sur la rivière Chateauguay, dans la paroisse de Ste. Martine, former un chemin piéché depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la rivière Chateauguay, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont, chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard.—A continuer.

MARIAGE.

En cette ville, le 4 Dr. F. Charpentier, Err. de St. Elizabeth, à Dlle. Coroline Déline de cette ville.

NAISSANCES.

En cette ville la Dame de M. Charles Anger a mis au monde une fille.

A New-York, le 25 ult, la Dame de M. J. O. Besse; a mis au monde un fils.

En cette ville, le 30 l Dame de P. R. La Frenaye, Ecr a mis au monde un fils.

DÉCES.

A Maskinongé, le 10 mai, Sieur Jacques Dugas dit Labrèche, à 107 ans, 4 mois et 14 jours.

A St. Hyacinthe, le 95 ult. Dr. J. P. Rôtot, de St. César, à Dlle. Sarah O Leary, fille du Dr. P. O Leary, de Hyacinthe.

Le 3 à sa résidence, Isi-Carroll, Coteau de St. Louis, William Connolly, Ecr., membre de l'honorable société de la baie d'Hudson, à l'âge de 62 ans.

A Gentilly, le 30 mai dernier, à l'âge de 20 ans et 8 mois, Dlle. Marie-Louise-Emélie Pepin seconde fille de M. Joseph Pepin.

GRAINES DE JARDIN.

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des semences.

LES graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux, qui partent l'automne pour le Canada laissent les différentes Ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on leur les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FÉRILLES.

DE LA MEILLEURE QUALITÉ

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

Table with 3 columns: Artichauts, Asperges, Fèves, Brocoli, Betteraves, Choux-fleurs, Capucines, Concombes, Carottes, Cerfeuil, Sariettes, Poireaux, Laitue, Melons, Marjol, Moutares, Oignons, Pois-Choux, Persils, Panais, Citrouille, Raves, Rhuubarbe, Romarin, Safran, Sauge, Choux de Savoie, Epinards, Sariette, Thym, Tabacs, Navet, Tomates, Fèves rouges, Betteraves blanches, etc. etc. etc.

BENJ. WORKMAN & Co., 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montréal, 16 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

LES Soussignés viennent de mettre en vente une nouvelle et très jolie édition de MOIS DE MARIÉ, petit format contenant les prières de la Messe, Vêpres du Dimanche le Chemin de la croix. Prix 75 Cts. la douzaine.

Rue St. Vincent No. 3, E. R. FAJRE & Co. 17 avril 1849.

DAMISPAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Convent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient entendre des Leçons de Musique.